

EMPLOI, SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL : LE 16 JUIN, C'EST LE BON MOMENT

Le 8 juin 2020

Le déconfinement a franchi une nouvelle étape le 2 juin dernier : après la menace du virus, toujours présent et contre laquelle nos équipes syndicales à Adopt, Amazon ou à la Cogepart imposent aux employeurs, y compris par la voie judiciaire, la prise en compte de la santé et de la sécurité des travailleurs/euses, c'est une avalanche de licenciements collectifs qui se profilent dans le commerce : dans l'ameublement, ce sont les redressements d'Alinéa et de Conformia qui mettent en péril des milliers d'emplois. Dans l'habillement, c'est le même scénario chez André, Camaïeu, Naf Naf ou Orchestra. Enfin, d'autres branches ne sont pas épargnées (Gibert, Picwictoys etc.).

Pourtant, ces plans dit sociaux préexistaient à la période d'exploitation au ralenti consécutive à l'épidémie et cachent un nouveau modèle de distribution, qui met les magasins de côté au profit de la vente en ligne ou à emporter. Et ces enseignes ont toutes bénéficié ces dernières années des largesses de l'Etat par l'intermédiaire d'allègements de cotisations sociales, censés contribuer au maintien de l'emploi. Pire, quand il n'est pas question de supprimer des emplois, il est question de négocier, un pistolet sur la tempe, des accords de performance collective, institués par les lois Travail successives que nous contestons, qui peuvent se traduire par la perte d'éléments de salaire comme les primes et/ou de jours de congés...

Pour les salarié-es du commerce alimentaire qui ont continué à travailler pendant l'épidémie, c'est la douche froide : une partie seulement a eu droit au versement de la prime de 1.000 euros, voire à une partie de cette somme, pourtant promise par le gouvernement et les groupes de la grande distribution en mars dernier.

Face à cette situation, notre syndicat est loin d'être inactif :

- Aldi : plusieurs jours de grève du personnel de l'entrepôt de Quincy, en commun avec la CGT, pour exiger le rattrapage de la prime de participation,
- Monoprix : les Prud'hommes vont être saisis suite au versement d'une partie de la prime de 1.000 euros en raison de la prise en compte discriminatoire des arrêts garde d'enfant et maladie dans la période,
- New Look : suite à la liquidation de l'enseigne l'an dernier, des dizaines de dossiers vont être déposés aux Prud'hommes pour faire reconnaître la responsabilité de la direction anglaise dans les licenciements, à l'image de ce qui a été retenu à Goodyear,
- Vivarte : une intersyndicale complète interpelle la Ministre du travail.

Ne nous lamentons pas, organisons et mobilisons-nous comme à Maubeuge, Choisy ou Paris ces derniers jours : nous appelons à participer aux rassemblements organisés mardi 16 juin, sur Paris comme en régions, pour soutenir le personnel de santé qui exige une véritable reconnaissance de son travail et des moyens en vue d'une possible reprise de l'épidémie. Ce sera aussi l'occasion pour nous de défendre, partager et populariser nos propres revendications... dont l'abandon définitif de la réforme des retraites que Macron veut remettre sur le tapis !



Fédération SUD Commerces et Services
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél : 0678533577

Mail : fdsudcommerce@yahoo.fr

Pour nous contacter ou nous rejoindre [ICI](#)
et pour nous suivre [Facebook](#) et [Twitter](#)
Il suffit juste de cliquer

